

CONSULTATION EN ACTIVITÉ LIBÉRALE

Professeur Bernard GRANGER

Psychiatre

Conventionné Secteur 2 (honoraires libres)

Horaires de consultation

Jour	Heure
Mardi	après-midi
Jeudi	après-midi

Honoraires

Consultation	Tarif pratiqué	Base de remboursement par l'Assurance maladie
Consultation de neuropsychiatrie	150 euros	37 euros

Votre médecin détermine librement ses honoraires. Ils peuvent donc être supérieurs au tarif du remboursement par l'Assurance maladie.

Si votre médecin vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'Assurance maladie, il doit obligatoirement vous en informer. Dans tous les cas, il doit fixer ses honoraires avec tact et mesure.

Si vous bénéficiez de la couverture Maladie universelle complémentaire, votre médecin doit appliquer le tarif de remboursement de l'Assurance maladie.

Règlement par chèque accepté